

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 91-187 du 12 Août 1991

portant nomination de Monsieur Innocent Mensah ADJAHO, en qualité d'Administrateur Provisoire de l'Office National d'Edition, de Presse, de Publicité et d'Imprimerie (ONEPI).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU le Décret N°91-68 du 4 Avril 1991 portant Composition du Gouvernement Provisoire ;

SUR Proposition du Ministre de l'Industrie, de l'Energie et des Entreprises Publiques ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 Juillet 1991

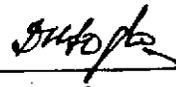
 D E C R E T :

Article 1er.- Monsieur Innocent Mensah ADJAHO, est nommé Administrateur Provisoire de l'Office National d'Edition, de Presse, de Publicité et d'Imprimerie.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé sera publié et communiqué partout où besoin sera.

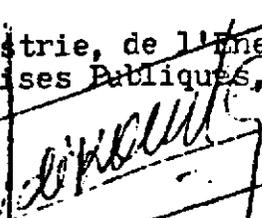
Fait à COTONOU, le 12 Août 1991

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.

Le Ministre de l'Industrie, de l'Energie
et des Entreprises Publiques,



Fatiou ABERKOUNTE.

Le Ministre du Plan, de l'Economie
et des Finances,



Paul DOSSOU.-

Ampliations : PR 4 AN 2 CS 1 MPEF-MIEEP 2 SGG 4 Autres Ministères 14
DB-DCF-DTCP-DSDV-DI 5 DPE-DLC-INSAE 3 UNB-FASJEP 2 ICE 1 DCCT 1 GCONB 1
ONEPI 1 Intéressé 1 EN-DAN 2 JORP 1.